

REGLEMENT

Article 1 : Ce Challenge est organisé par le Comité Haut-Marnais de Triathlon afin de promouvoir la discipline Bike and Run et la convivialité du sport en équipe.

Il est ouvert à toute équipe constituée de deux personnes licenciées FFTRI ou non, chaque concurrent devant présenter sa licence FFTRI ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de moins de 1 an à la date de l'épreuve (conservé par l'organisation, photocopie acceptée). L'organisateur est assuré en Responsabilité Civile, les licenciés FFTRI « compétition » sont couverts par leur licence, les non-licenciés et licenciés FFTRI « loisir » sont couverts par la souscription du Pass-Compétition.

Le Pass Sanitaire est obligatoire pour les plus de 12 ans (contrôle au retrait des dossards).

Article 2 : Le Challenge se dispute sur « Distance S » (de cadet à vétéran), « distance XS » (minime) et « Jeunes » (de mini-poussin à benjamin) et comporte 3 classements : Féminin, Masculin, et Mixte. Il récompense les équipes vainqueurs des catégories suivantes :

- **Cadet, Junior, Senior, Vétéran** pour les épreuves « Distance S » (catégorie 2021)
2005/04 03/02 01/82 81 et av
- **Mini-Poussin, Poussin, Pupille, Benjamin,** pour les épreuves Jeunes (catégorie 2021)
2015/2014 2013/2012 2011/2010 2009/2008
- **Minime** : 2007/2006 pour l'épreuve XS (catégorie 2021)

Lorsque les deux concurrents sont de catégories différentes, l'équipe est classée dans la catégorie du plus âgé (sauf pour le cas d'un vétéran et d'un plus jeune, l'équipe étant classée en Senior) (pas plus d'une catégorie d'écart pour les épreuves Jeunes, un poussin ne peut pas courir avec un pupille, ni un benjamin avec un minime)

Article 3 : Lorsqu'un concurrent change d'équipier au cours du Challenge, il ne récupère pas les points acquis avec son équipier précédent.

Article 4 : Il est vivement conseillé que **les 2 équipiers portent une tenue identique.**

Article 5 : Le classement général du Challenge est établi sur les **3 meilleurs résultats** par addition des points obtenus sur chaque épreuve. Seront récompensées les équipes ayant effectué au moins 3 épreuves.

Article 6 : En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, le nombre de victoires puis le meilleur 4^{ème} résultat et ensuite le meilleur 5^{ème} résultat seront pris en compte.

Article 7 : Les récompenses du Challenge (lots et trophées) seront décernées lors d'une cérémonie qui se tiendra **en début d'année 2022 - lieu à déterminer.**

Article 8 : Le règlement de la FFTRI est en vigueur sur ces épreuves. Port du casque homologué obligatoire pour les 2 équipiers, **1 VTT** en bon état par équipe (vélo de cyclo-cross ou gravel interdits).

Pour les courses XS et S : départ du coureur qui effectue une boucle de 400 à 600 m et touche le dos de son équipier pour lui donner le départ au retour dans la zone de transition. Tous les VTT seront rangés du même côté du parcours. Le premier relais ne peut pas se faire dans les 100 premiers mètres après la zone de transition.

Pour les courses Jeunes : départ du coéquipier à VTT 10 secondes avant celui du coureur.

Passage groupé (contact physique) à chaque tour des 2 équipiers dans la zone de contrôle et arrivée groupée des 2 équipiers obligatoires.

L'accompagnement d'un concurrent et l'échauffement sur le parcours sont interdits pendant les courses sous peine de disqualification.

Retrouvez-nous sur facebook : bulletin inscription, pass compétition, classement...

<https://www.facebook.com/Challenge-Haut-Marnais-de-Bike-and-Run-1733492740251764/>

Article 9 : Attribution des points (dans chaque catégorie) :

1 ^{er} : 100 points	4 ^{ème} : 82 points
2 ^{ème} : 90 points	5 ^{ème} : 80 points
3 ^{ème} : 85 points	6 ^{ème} : 79 points etc....
attribution des points du dernier lors d'un abandon	